

FICHE THÉMATIQUE : FINALITÉ DE L'EPS

◇ 1880–1945 — Une finalité hygiéniste, militariste et morale

Dans cette première phase, l'EPS n'est pas envisagée comme une discipline scolaire autonome avec des finalités éducatives claires. Elle est plutôt un **outil au service d'objectifs extérieurs à l'élève** :

- Préparer des corps robustes pour le travail industriel
- Former des citoyens disciplinés pour la République
- Éduquer à la propreté, à la droiture, à l'ordre

Les finalités sont donc **hygiéniques, médicales et patriotiques**.

Le corps est perçu comme **un objet à corriger, à muscler, à aligner**. On veut éviter les déviations, les faiblesses, les troubles posturaux.

L'EPS ne vise pas le développement personnel de l'élève, mais sa **conformité aux attentes sociales et nationales**.

La notion même de "finalité éducative" est **quasiment absente** du vocabulaire scolaire : l'EPS est un moyen, pas une fin.

Les contenus sont donc **centrés sur l'utilité sociale immédiate** (discipline, endurance, respect de l'ordre), avec très peu de place pour la subjectivité, l'expression ou l'autonomie.

◇ 1946–1983 — Une finalité tournée vers la performance et la formation compétitive

Dans l'après-guerre, l'EPS connaît une profonde mutation : il ne s'agit plus seulement de répondre à des enjeux d'hygiène ou de discipline, mais de préparer des corps efficaces, résistants et performants. L'élève devient un sujet à entraîner, capable de développer ses aptitudes physiques, psychiques et sociales dans une logique de rendement et de dépassement de soi.

L'EPS s'affirme alors comme un terrain privilégié d'amélioration de la condition physique, mais aussi comme un espace d'initiation aux exigences de la compétition : apprendre à se confronter, à respecter les règles, à accepter la victoire comme la défaite. Les valeurs de citoyenneté et de coopération sont intégrées dans une perspective de performance collective autant qu'individuelle. Le but est clair : briller sur la scène sportive internationale.

Les **Instructions Officielles de 1967** marquent un véritable tournant : l'EPS participe désormais à la **formation complète de la personne**, inscrite dans un projet éducatif

global. On y retrouve une conception où la culture de l'effort, le goût du défi et la responsabilité face à la tâche prennent une place centrale.

Les finalités deviennent plurielles, mais toutes convergent vers une logique de progrès et d'efficacité :

- Développement corporel et optimisation des capacités physiques
- Connaissance et maîtrise de soi dans l'effort
- Gestion des émotions face à la confrontation
- Socialisation par la compétition et la coopération
- Goût de l'effort et dépassement personnel
- Responsabilité individuelle et collective dans la réussite

Cette période correspond également à la montée en puissance de la **réflexion didactique** : les contenus d'enseignement doivent désormais être légitimés par les finalités visées. L'EPS commence à affirmer son identité disciplinaire autour d'une question centrale : *comment développer la performance et former à la compétition tout en gardant une dimension éducative ?*

◇ 1983 à nos jours — Une finalité éducative assumée, responsabilisante et complexe

Depuis les années 1980, les finalités de l'EPS se stabilisent autour d'un **trépied fondamental** :

1. **Développer des compétences motrices** dans la diversité des APSA
 2. **Former des citoyens responsables et autonomes**
 3. **Contribuer à la santé, au bien-être et à l'émancipation de chacun**
- L'EPS est désormais inscrite dans une logique de **compétence, de parcours et de sens**.

Elle participe à l'acquisition du **socle commun**, aux **parcours éducatifs** (santé, citoyenneté, avenir), et aux politiques d'égalité, d'inclusion, de lutte contre le harcèlement.

Mais cette complexification des finalités **génère aussi de l'instabilité** :

- Les enseignants doivent articuler de multiples attendus : motricité, autonomie, éthique, réflexion, coopération...
 - Les élèves peuvent perdre le sens de l'action si les objectifs ne sont pas clairs
 - Les injonctions contradictoires (compétence vs plaisir, individualisation vs exigence) rendent la tâche complexe
- Aujourd'hui, l'EPS est reconnue comme une **discipline à finalité éducative**, mais cette finalité est **en tension entre performance, épanouissement, conformité et liberté**.

La question centrale devient alors : **quel élève voulons-nous former à travers le corps ?**

Définitions & accroches introductives

Arnaud (1983) : « La finalité est ce pour quoi une discipline existe dans le système éducatif. »

Terré (2008) : « La finalité donne du sens aux pratiques d'enseignement. »

Delignières (2003) : « La finalité de l'EPS évolue avec les missions de l'école. »

Pézerat (2014) : « L'EPS est une discipline d'éducation du corps et par le corps. »

Meirieu (1990) : « Enseigner, c'est toujours viser une émancipation. »

Durand (2001) : « La finalité articule les enjeux sociaux et les réalités pédagogiques. »

Parlebas (1986) : « L'EPS vise la formation d'un sujet corporel autonome. »

Reverdy (2016) : « La finalité éducative est ce qui fonde la légitimité disciplinaire. »

Période : 1880–1945

► Références institutionnelles

IO 41 : « la pratique du sport doit être autorisée et contrôlée par un médecin qualifié »

IO 45 : « Le professeur habitue ses élèves à ses méthodes, règle la discipline, assoit son autorité. »

Lois Ferry (1881–1882) : volonté de former un citoyen robuste et discipliné.

Instruction 1880 : l'EPS vise la régulation des corps dans une perspective morale.

Programme 1923 : objectifs de redressement, d'hygiène et de moralisation.

- Influence militaire dominante : l'EPS prépare à la défense nationale.
- EPS féminine axée sur la grâce et la santé, masculine sur la vigueur.
- Médicalisation et moralisation comme piliers de la discipline.
- Aucune référence à l'autonomie ou à la pluralité des objectifs éducatifs.
- Standardisation des gestes et soumission à la norme physique étatique.

► Références conceptuelles

“L'enseignement était extrêmement directif” Michon et Caritey, « Histoire orale d'une profession : les enseignants d'EP », 1998

Durkheim (1911) : « L'école inculque les règles collectives par l'obéissance. »

Tissié (1905) : « L'éducation physique forme des corps utiles, disciplinés. »

Simon (1872) : « Il faut façonner l'élève pour en faire un citoyen obéissant. »

Vigarello (1978) : « L'EPS sert un idéal hygiéniste et normatif. »

Mauss (1934) : « Le corps est le reflet d'un ordre social. »

Loisel (1935) : « Le redressement corporel incarne la santé républicaine. »

Arnaud (1983) : « L'EPS est un instrument de docilité civique. »

Fouquet (2002) : « L'EPS ne vise pas encore la formation d'un sujet. »

► **Références praticiennes**

Application de consignes rigides sans adaptation individuelle.

Finalité : discipline, conformité, santé et ordre.

Michon & Caritey (1998) : « Le geste juste prime sur l'expérience vécue. »

Aucune co-construction du sens, verticalité absolue de la relation pédagogique.

Peu ou pas d'autonomie laissée à l'élève dans les apprentissages.

Aucune différenciation selon les profils ou besoins.

L'activité physique = support de moralisation.

Absence de toute prise en compte de la subjectivité corporelle.

Période : 1946–1983

► **Références institutionnelles**

I.O de 1962 « Entraînement, initiation, compétition »

IO 62 : « Donner goût à la compétition, former des athlètes pour les JO et définir l'organisation du sport à l'école »

Création de l'ENSEP (1945) : évolution de la formation vers des visées éducatives.

IO 1967 : l'EPS devient discipline scolaire à part entière.

Réforme Berthoin (1959) : scolarité obligatoire prolongée, accès plus large à l'EPS.

Loi Haby (1975) : collège unique, démocratisation des savoirs physiques.

Apparition des cycles d'apprentissage avec objectifs explicites.

Début de la reconnaissance de l'autonomie et de l'engagement de l'élève.

L'EPS devient outil de socialisation et de transformation personnelle.

Développement du sport scolaire comme vecteur d'intégration.

► Références conceptuelles

P.Arnaud "l'objectif [;;;] est de faire acquérir à chaque élève un bagage technique." (in Techniques sportives et culture scolaire, 1996)

Les savoirs enseignés et à enseigner sont ancrés dans le technicisme (A.SOLER, 1998).

Parlebas (1976) : « L'EPS vise la formation d'un sujet moteur. »

Arnaud (1983) : « L'élève devient acteur de ses apprentissages. »

Marsenach (1987) : « La finalité éducative commence à supplanter la performance. »

Durand (2001) : « Il s'agit de construire un rapport positif au corps. »

Delignières (1993) : « L'éducation corporelle devient une finalité explicite. »

Amade-Escot (1991) : « L'EPS s'affirme comme discipline formative. »

Pineau (1989) : « L'élève apprend à se situer corporellement dans le monde. »

Terré (2008) : « L'EPS assume une double finalité : éducative et motrice. »

► Références pratiques

Mise en place de projets d'apprentissage différenciés.

Introduction de l'analyse du geste et de son sens.

Michon & Caritey (1998) : « L'EPS cesse d'être une fin en soi. »

Favoriser l'appropriation et l'implication de l'élève.

Diversité des pratiques et des rôles : acteur, observateur, évaluateur.

Émergence de la pédagogie du projet en EPS.

Prise en compte du vécu corporel et affectif.

L'évaluation commence à intégrer la progression individuelle.

Période : 1983 à nos jours

► Références institutionnelles

Programme 1996 de classe de 6ème « L'EPS et la participation à l'AS sont deux occasions de contribuer à l'éducation à la citoyenneté (...) notamment dans le rapport à la règle »

IO 85 « C'est de l'éducation de la personne et du futur citoyen qu'il s'agit »

Référentiels 1996, 2015, 2020 : formation d'un citoyen lucide, autonome, cultivé.

Socle commun (2005) : EPS contribue aux compétences sociales et civiques.

Réformes du lycée : parcours personnalisés, éducation à la santé et à la citoyenneté.

UNSS : sport scolaire comme prolongement éducatif et citoyen.

Référentiel de compétences professionnelles (2008, 2020).

EPS intégrée dans le parcours citoyen, le parcours santé et le parcours avenir.

Valorisation du sport pour tous et des APSA socialement significantes.

L'évaluation s'oriente vers la construction de compétences durables.

► **Références conceptuelles**

Delignières (2003) : « L'EPS vise la construction d'une citoyenneté corporelle. »

Terré (2008) : « La finalité est de former un sujet réflexif en mouvement. »

Pézerat (2014) : « L'élève doit construire un rapport éclairé à son corps. »

Leblanc (2012) : « L'EPS contribue à l'éducation globale de l'individu. »

Reverdy (2016) : « Le corps devient un objet d'émancipation scolaire. »

Meirieu (1990) : « L'école vise à faire advenir le sujet. »

Jorro (2002) : « L'agir corporel comme construction de compétences sociales. »

Durand (2001) : « L'éducation physique ne peut être dissociée de la formation de la personne. »

► **Références pratiques**

Tâches ouvertes et réflexives dans les séquences d'EPS.

Évaluation contextualisée et critériée sur des compétences transférables.

Michon & Caritey (1998) : « L'EPS forme à l'autonomie et à la responsabilité. »

Projet personnel de pratique physique dans le temps scolaire.

Co-évaluation, auto-évaluation, analyse réflexive du vécu moteur.

Rôle actif de l'élève dans la construction du savoir corporel.

Diversification des APSA pour valoriser la pluralité des finalités éducatives.

Lien explicite entre pratique, citoyenneté, santé, engagement et culture.